



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Mardi 7 avril mars à 18h30 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mercredi 1^{er} avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoint au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, , Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	M. VANNUCCI
Mme SANNA	à	M. FILONI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
M. DELIPERI	à	M. MARCANGELI
M. LUCIANI	à	M. CIABRINI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :

M. RENUCCI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 7 avril 2015

Délibération N°2015/118

Passation d'un avenant au bail à ferme au profit de M. Paul FRASSATI portant extension de la superficie louée.

M. le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2013/356 en date du 18 décembre 2013, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité de ses membres : le principe de la passation de baux à ferme au profit de jeunes agriculteurs.

En conséquence, par délibération du Conseil Municipal n° 2014/49 en date 6 mars 2014 et suite à un accord passé avec le jeune agriculteur, Paul Frassati, un bail à ferme a été passé le 23 avril 2014 pour l'occupation des parcelles communales suivantes : parcelles communales cadastrées section D n° 25p - 60 - 12p - 323p - 326 - 13 - 315 - 309 - 68 - 62p - 61 - 305 - 308 - 24 - 320 - 300 - 302 - 303.

Il s'avère que 15.22 hectares situés sur les parcelles cadastrées section D n° 12p et 25p n'ont pas été intégrés au bail à ferme initial alors que ces terrains se trouvent à l'intérieur de l'emprise louée. Afin de rendre plus cohérente l'exploitation agricole de M. Frassati, il est proposé de lui attribuer la location de ces parcelles pour le pacage de bovins. Afin d'assurer la pérennité de son activité agricole, M. Frassati souhaite également exploiter les parcelles cadastrées section CW n° 16, 17, 18, 19 et 20 situées à Capo Di Feno, lieu dit « Bausa ». Ces terrains étaient utilisés par Monsieur Leca pour l'élevage de chevaux.

Outre la participation de la Commune à l'installation d'un jeune agriculteur sur le territoire communal, cette occupation garantit un entretien des terrains contre le risque incendie et la perception de loyers.

Cette extension de superficie prendra la forme d'un avenant au bail à ferme signé entre la Ville et M. Frassati.

L'avenant au bail à ferme prendra effet à la date de signature.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant du bail visé ci-dessus.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'Exposé de M. Christian BALZANO, adjoint délégué

Et après en avoir Délibéré

Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes, des Départements et des régions,

Vu la Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la Loi 83.8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements les régions, et l'Etat,

Vu la loi 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code rural

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date 2 avril 2015

Considérant l'intérêt communal de valoriser les terrains communaux en accordant une extension de la superficie attribuée dans le cadre du bail à ferme passé entre la Ville et monsieur Frassati

Considérant l'intérêt général de lutter contre les incendies dans ces zones à risque,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant au bail à ferme passé entre la Ville et monsieur Paul Frassati,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

M. le Maire à signer l'avenant au bail à ferme consenti à M. Frassati Paul portant sur l'extension de la superficie louée, à savoir :

- 15ha22 sur les parcelles communales cadastrées section D n° 12p et 25p (ancien champ de tir) pour le pacage des bovins.
- 7ha 74 sur les parcelles communales cadastrées section CW n° 16, 17, 18, 19, 20.

DIT

Que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150413-2015_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2015

Publication : 14/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

